Revue de Traduction et Langues Volume 23 Numéro 01/2024
Journal of Translation Languages مجلة الترجمة واللغات
ISSN (Print): 1112-3974 EISSN (Online): 2600-6235
DOI: https://doi.org/10.52919/translang.v23i1.985

Impact éloquent des mots empruntés et arabisés dans la traduction: Analyse des emprunts lexicaux dans les œuvres d'Al-Ghazāli «Al-munqid Min Addalâl (Erreur et Délivrance)» et «Le livre des Bons Usages en Matière de Mariage»

Eloquent Impact of Borrowed and Arabicised Words in Translation: Analysis of loanwords in Al-Ghazāli's work «'Al-munqid min addalâl (Erreur et Délivrance)» and «Le livre des Bons Usages en Matière de Mariage»

Ouazar Louiza
Ecole Supérieure de Gestion et d'Economie Numérique,
Pôle universitaire de Kolea - Algérie
louazar@esgen.edu.dz

Comment citer cet article :
Ouazar, L., (2024). Impact éloquent des Mots Empuntés et Arabisés dans la Traduction: Analyse des emprunts lexicaux dans les œuvres d'Al-Ghazāli «Al-munqid min addalâl (erreur et délivrance)» et «Le livre des bons usages en matière de mariage». *Traduction Et Langues, 23(1),* 320-333.

Reçu : 17/03/2024 **; Accepté :** 06/06/2024**, Publié :** 30/07/2024

Auteur correspondant : Ouzar Louiza

Keywords

Arabisation; Linguistic borrowing; Preservation of borrowed words; Semantic impact, Significant change

Abstract

The Arabisation of words is a practice frequently used in translation by Arabs. This process involves borrowing certain words from other languages and modifying their phonetics by incorporating specific sounds or adapting them to ensure optimal integration within the Arabic language. Additionally, some words undergo semantic modifications according to the intended context, significantly enriching the Arabic lexicon by introducing new words and terms that become essential components of the language. These words are often indispensable in specific domains for a thorough understanding of texts. These linguistic elements have stood the test of time, integrating seamlessly into the Arabic language, where they perform both specialized and everyday functions. In the context of the translation into French of two works by Al-Ghazāli « Al-munqid Min Addalâl (Erreur et Délivrance) » and « Le livre des Bons Usages en Matière de Mariage », it is notable that several borrowed and Arabicized words have not been transposed into French. They remain in their original state of arabisation and are accompanied by their equivalent or an annotated explanation. The translator's decision to retain these borrowed and Arabicised words, motivated by a variety of considerations, reflects, among other things, a desire to convey specific messages from the original author. This choice underlines a commitment to preserving the semantic depth of the original texts while honoring the cultural and linguistic richness of the Arabic language. These words lend deep meaning to the analysed texts and add a semantic dimension to the works in both Arabic and French. This approach is aimed at a French readership that is either erudite or eager to explore the many facets of this author's works while respecting the integrity of Al-Ghazāli's writings. It guarantees the preservation of the richness and subtleties of the original texts, offering an authentic and complete reading experience.

L'œuvreest sous la licence Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0 International.

Disponible en ligneà https://www.asjp.cerist.dz/en/Articles/155

Mots clés

Arabisation ; Changement significatif ; Conservation des mots empruntés ; Emprunt linguistique;Impact sémantique.

Résumé

L'arabisation des mots est une pratique fréquemmen utilisée par les Arabes dans le domaine de la traduction. Ce processus implique l'emprunt de mots d'autres langues et leur adaptation phonétique ou sémantique, ce qui enrichit considérablement le lexique arabe en y introduisant de nouveaux termes. Ces éléments linguistiques ont résisté à l'épreuve du temps, s'intégrant de manière fluide dans la langue arabe et trouvant des usages répandus. Cependant, lors de la traduction en français de deux ouvrages d'Al-Ghazāli, « Al-munqid Min Addalâl (Erreur et Délivrance) » et « Le livre des Bons Usages en Matière de Mariage », certains mots arabes empruntés n'ont pas été francisés. Au lieu de cela, ils ont été suivis de leur équivalent ou d'une explication, conservant ainsi leur forme arabe originale. Cette décision des traducteurs, motivée par plusieurs facteurs, vise à transmettre fidèlement les messages de l'auteur d'origine.

Cette approche s'adresse à un lectorat français érudit ou curieux de découvrir les multiples facettes des œuvres de cet auteur, en préservant la profondeur sémantique des textes tant en arabe qu'en français.

1. Introduction

La traduction, qu'il s'agisse d'ouvrages relevant de diverses disciplines ou de spécialités, constitue le moyen par lequel le savoir, une science ou une pensée spécifique sont transmis. Divers procédés et méthodes de traduction ont facilité cette transmission vers la langue arabe, parmi lesquels l'emprunt des mots et leur arabisation. Cette arabisation des mots a joué un rôle fondamental dans la diffusion des sciences, des disciplines et de divers domaines du savoir, facilitant même la résolution des équations les plus complexes (Moatassime, 1996, p. 73). Ainsi, dans différentes lectures et recherches en langue arabe, et même dans les traductions en langue française, il est fréquent de constater une variété de mots empruntés et arabisés.

Les deux ouvrages traduits vers le français d'Al-Ghazāli (1058-1111) illustrent cette dynamique. Cet auteur aux multiples casquettes, tantôt théologien, tantôt philosophe, parfois penseur et imam, a laissé une empreinte significative dans la pensée arabo-islamique, soulignant ainsi la pertinence de ses œuvres pour l'étude de l'emprunt linguistique chez les Arabes. Le premier, intitulé «Al-munqid min addalâl (erreur et délivrance)», a été traduit par Jabre Farid, un homme de religion et traducteur s'intéressant à la théologie réflexive. Dans cet ouvrage l'auteur décrit ses divers parcours dans divers domaines philosophiques, éducatifs depuis son jeune âge, cherchant à acquérir la maturité réflective qui le distingue des autres théologiens, ésotéristes et soufis, tout en s'appuyant sur les préceptes islamiques.

Le second, intitulé « Le livre des bons usages en matière de mariage », a été traduit par L.Bercher, docteur en Droit et Orientaliste (BNF.Data) et G.H Bousquet, professeur de droit et islamologue, spécialiste de la sociologie de l'Afrique du Nord. Bosquet a

L'œuvreest sous la licence Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0 International.

Disponible en ligneà https://www.asjp.cerist.dz/en/Articles/155

également traduit de nombreux ouvrages traitant de la religion islamique, du droit musulman et de l'islam maghrébin (Dictionnaire des Orientalistes de langue française). Dans cet ouvrage, Al-Ghazāli énonce les recommandations de l'islam en matière de mariage, pour qu'il soit fructueux et assuré d'une entente mutuelle entre le mari et sa femme.

Dans ces deux livres traduits, les traducteurs ont exprimé une volonté manifeste de préserver certains mots arabes, empruntés par les Arabes et arabisés par le passé. La puissance sémantique s'est renforcée au point qu'ils sont maintenus intacts dans les versions traduites. Ce choix peut être attribué à la définition du mot, qui porte à la fois sur le sens et le signe, car il adopte une forme spécifique dans un contexte reconnu, le confinant ainsi dans un ensemble de liens bien établis (Albero, 2010, p. 1).

Le contenu de cet ensemble joue un rôle crucial dans l'attribution de sens au mot et sa classification dans un domaine où les mots prennent sens dans un schéma bien défini, puisque le texte est loin d'être en mesure de restituer l'intégralité du sens d'un mot, car il varie d'un domaine à un autre (Calberg-Challot, Roche, & Damas, 2010, p. 568). Cela met en lumière la complexité de la traduction de certains emprunts linguistiques marqués par une culture spécifique, car ces mots peuvent prendre des sens différents et revêtir des connotations variées en fonction de leur utilisation dans une phrase ou un contexte spécifique. Comme le suggérait Diderot, (cité par Guilbert, 1973, p 5) « Chaque science à son nom; chaque notion dans la science à son sien». Ainsi, chaque mot renvoie à une notion précise et s'inscrit dans un certain registre linguistique dépendant du domaine spécifique auquel il se réfère (Costa, 2005, p. 80).

Les mots évoluent au fil des époques, de leur utilisation et du domaine scientifique, littéraire ou spécialisé auquel ils appartiennent, ce qui suscite souvent des questionnements sur leur définition, « pour les uns, il s'agit d'une composante formelle servant à communiquer un concept, pour les autres il s'agit d'un signe linguistique » (L'Homme, 2005).

Certains mots empruntés, ancrés dans des textes imprégnés d'une dimension religieuse, conservent un statut d'intouchables et rejettent toute confusion avec le mot traduit, ce afin d'éviter toute équivocité (Stitou, 2012). Cassin (2009, p. 2) rappelle que certaines langues, dans un domaine particulier, sont plus aptes à communiquer le sens par rapport à d'autres langues. Ces mots, imprégnés de significations profondément liées à des contextes culturels et religieux spécifiques, peuvent être accompagnés de leurs traductions littérales en raison de la richesse conceptuelle qu'ils portent.

Notre étude se concentre sur les mots empruntés par les Arabes et arabisés au cours de l'évolution linguistique. Lors de notre exploration documentaire, une multitude de mots empruntés et arabisés ont été observés dans les versions françaises. Les traducteurs ont délibérément opté pour la conservation de certains mots dans leurs traductions vers le français, les accompagnant systématiquement d'une explication ou d'une traduction explicite. Nous nous penchons sur les motifs sous-jacents à ce choix spécifique, tout en examinant l'importance qui lui est conférée. La question se pose également de savoir s'il

L'œuvreest sous la licence Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0 International.

Disponible en ligneà https://www.asjp.cerist.dz/en/Articles/155

est judicieux de maintenir ces emprunts lexicaux dans les traductions et quel est l'impact sémantique dans les versions traduites. Une série de questions émerge de manière inhérente à notre démarche de recherche, auxquelles nous tenterons de répondre tout au long de cette étude.

2. L'emprunt linguistique à travers l'arabisation lexicale

L'emprunt réfère au fait de se faire prêter quelque chose, que ce soit un vêtement, de l'argent, ou tout autre objet nécessaire ou désiré temporairement pour combler un besoin spécifique. Il s'agit d'un accord établi entre deux individus. Ce procédé a toujours été une composante intégrante de la vie courante. Même les langues ne sont pas exemptes de ce processus naturel. Certaines langues sont considérées comme prêteuses, démontrant la capacité de créer des termes ou des mots dans n'importe quel domaine du savoir, tandis que d'autres sont considérées comme emprunteuses. Dans le cas de la langue arabe, qui a emprunté certains mots et des expressions d'autres langues pour ensuite les arabiser, ce processus contribue à garantir une évolution de la langue arabe, reposant sur une restructuration interne et des emprunts (Sayyed Mohamad & Khrisat, 2014, p. 134).

Les facteurs sociaux tels que l'éducation, la stratification sociale, la religion et les contacts culturels favorisent et facilitent la diffusion de l'emprunt linguistique (Ntui Egbe & Akpan, 2016). Ce procédé linguistque, se manifeste par une réduction de la portée sémantique du mot emprunté, le confinant à une signification spécifique et clairement définie, comme illustré par l'exemple «as-siyāsa». D'un autre côté, l'emprunt peut aussi connaître une diffusion sémantique étendue, dépendant du contexte dans lequel il est employé, à l'instar de l'exemple «darasa», exemplifié un peu plus bas dans notre étude (Soumaré, 1998, p. 374).

Par le passé, l'emprunt de mots d'autres langues consistait à arabiser «ta'rīb » ceux qui n'avaient pas d'équivalents propres en arabe, en les adaptant pour les rendre facilement prononçables et mieux adaptés à la langue arabe. Cela impliquait l'utilisation de lettres ayant un son suffisamment proche de l'arabe (Sayyed Mohamad & Khrisat, 2014, p. 135). Poplack et Sankoff (1984, p. 148) supposent que plus les mots prennent place dans une langue sur le plan phonologique et morphologique, plus leur insertion dans la communauté réceptive s'accroit. «I'lam : 'in 'ulūmuhumbil-nisbah 'ilā al-gharḍ al-laḏīnuṭlabuhusitta 'aqsām : riāḍah, wa-mantiqiyyah, wa-ṭabī'iyyah, wa-ilāhiyyah, wa-siyāsiyyah, wa-khulqiyyah » (Al-Ghazāli A. H., 1965, p. 86).

Dans ce passage Al-Ghazāli utilise le mot «as-siyāsa», «la politique». Un mot composé de deux mots « ʿajami» étrangers, turc et moghol, «sih-yāsa». Son origine remonte à l'histoire de Changiz Khan un leader moghol qui a réussi à réunir les steppes mogholes et qui a partagé son royaume entre ses trois enfants, ce qui a donné naissance au mot «sih-yāsa». Pour faciliter la prononciation en arabe, les Arabes ont modifié la structure de ce mot en «as-siyāsa» (Bāshā, 1991, p. 99).

Ce mot, au fil des époques, s'est intégré à la langue arabe, faisant partie d'un lexique essentiel quotidiennement utilisé par la communauté arabe. Sa puissance sémantique ne

L'œuvreest sous la licence Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0 International.

Disponible en ligneà https://www.asjp.cerist.dz/en/Articles/155

peut être discutée, traversant diverses époques, et insufflant comme beaucoup d'autres mots empruntés, une vitalité linguistique à toute langue emprunteuse (Melnikienė, 2014, p. 443).

L'arabisation de mots étrangers a connu son apogée durant la période abbasside, ce qui a engendré la nécessité de créer de nouvelles méthodes pour l'introduction de nouveaux mots. Cette démarche visait à réguler l'afflux des mots étrangers dû à l'expansion de la civilisation arabo-islmique (Elmgrab, 2016, p. 76). C'est pourquoi le dictionnaire arabe regorge de terminologie et de mots empruntés dans divers domaines et spécialités. Les croisades, les échanges commerciaux, et la soif de connaissance qui ont marqué l'ère abbasside, avec la Maison de la Sagesse (Bayt al-Hikma)[1] qui a tout mis en œuvre pour traduire des ouvrages, qu'ils soient célèbres ou moins connus, ont incontestablement facilité cette arabisation.

2.1 Exploration des transformations lexicales de certains mots empruntés dans la langue arabe

L'arabisation du mot soulève des débats parmi les lexicographes, car la relation entre le mot d'origine et ses dérivés reste controversée. Cette complexité est amplifiée par la coexistence de divers dialectes arabes en plus de l'arabe classique, donnant lieu à une diversité terminologique. Certains dialectes prédominants ont progressivement substitué le sens premier et original du mot par d'autres significations secondaires, voire différentes (Wafi, 2004, pp. 172-173).

Certains mots «ʿajam» empruntés, ont été arabisés et intégrés dans le lexique arabe. Un exemple éloquent de cette arabisation, est illustré par le mot «dirham», originaire du persan «diram», auquel la lettre «al-hā» a été adjointe selon la forme verbale «fi'lal» (Bāshā, 1991, pp. 49-56). Seule la forme pluriel du mot «darāhim» est retrouvée dans le Coran, spécifiquement dans l'histoire du prophète Josef «Yusuf». (Jeffery, 1938, p. 129). Ce mot était associé à une unité monétaire en argent pur qui était en usage dans le passé, selon le contexte utilisé dans le texte sacré (Al-Raghib Al-Isfahani, p. 168).

Un autre exemple de cette arabisation, le mot «ashitranj» jeux d'échec, d'origine persane, utilisé pour désigner le plus gros des chameaux. Dans le processus d'arabisation, ce terme a été modifié en adaptant sa forme aux structures de la langue arabe, à la forme «jirdaḥl »(Bāshā, 1991, pp. 49-56).

Ce processus d'arabisation des mots empruntés est courant dans l'évolution de la langue arabe. Lorsque de nouveaux mots provenant d'autres langues sont intégrés, des ajustements sont apportés pour les aligner avec la structure morphologique et phonétique

[1]Bayt-Al-Hikma, ou la Maison de la Sagesse, employa des traducteurs de grande envergure sous le règne de Harūn al-Rashīd, de 786 à 809, et plus tard sous le règne de son fils al-Ma'mūn, qui régna de 813 à 833. Les ouvrages les plus traduits étaient principalement du persan vers l'arabe. Voir Marie-Geneviève Balty-Guesdon, La Maison de la Sagesse : une institution hors de l'histoire ?p.p, 85-99, Presses universitaires du Septentrion.

L'œuvreest sous la licence Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0 International.

Disponible en ligneà https://www.asjp.cerist.dz/en/Articles/155

de l'arabe. Cette démarche vise à rendre ces mots facilement prononçables et compréhensibles pour le lectorat arabophone. Comme l'a si bien souligné Lederer(2004) «Lorsqu'un mot n'existe pas dans la civilisation de la langue cible car son référent n'existe pas ou pas encore, il est de pratique universelle d'emprunter sa dénomination».

Chaque domaine de spécialisation possède son propre lexique ou terminologie, parfois emprunté à d'autres langues et adapté en arabe. Cependant, l'usage des emprunts linguistiques étrangers s'est généralisé parmi les arabophones, qui continuent de les utiliser en raison de leur praticité (Hamzé, Traduction et néologie dans le dictionnaire bilingue arabe-français, 2020).

Le mot «darasa», exemplifié ici, selon le dictionnaire de Jeffrey.A (1938, p. 128-129), est attesté dans le Coran comme signifiant une étude approfondie des écritures, et est selon lui d'origine hébraique ou syriaque. Al-Raghib al-Isfahani (p. 168) dans son ouvrage Al-Mufradat fi Gharib al-Quran, ajoute qu'il implique une lecture accompagnée de leçon. Le sens de ce mot s'est généralisé pour englober des connotations telles que: étudier, serrer, écraser, selon le contexte (almaany), et son usage s'est étendu pour une intégration plus répandue dans la langue arabe.

3. Prise en compte et impact sémantique des mots empruntés et arabisés dans les traductions en français

D'autres mots, à l'instar du mot emprunté «zindîq» hérétique, ont été empruntés par les arabes, tout en gardant leur acceptation d'origine. Il peut signifier que la personne en question adhère à la croyance en la perpétuité du temps, suggérant ainsi que le temps n'a pas de fin. D'origine persane, le mot «zand kiray», englobe également celui qui affirme que le temps est éternel. Il a été introduit dans le lexique arabe, jouissant d'une large utilisation dans les écrits de cette langue. Par ailleurs, il peut être attribué à quelqu'un qui ne croit ni en un Dieu unique ni en un jour de jugement (Ibn Manẓūr). Comme l'indique Adi Shir (1987-1988, p. 80), il est possible que cette arabisation du mot «zindîq» se réfère à celui qui agit conformément au livre du «Zind».

«J'observe le dévot et ce qu'il tire de sa dévotion, aussi bien que le matérialiste «zindîq» négateur, pour épier les mobiles de son audacieuse attitude»(Al-Ghazāli, 2001, p. 7)[2].

Comme nous pouvons le constater, le traducteur a conservé le mot original «zindîq» l'incorporant entre parenthèses et le traduisant par «négateur», signifiant «la personne qui nie» (Le Robert). Cette démarche vise à éliminer toute discordance traductive, car selon Venuti (traduit par Maryvonne Boisseau, 2006) «en remplaçant une relation à une tradition étrangère par une relation à la culture de la langue de traduction, le traducteur court le risque d'accroître l'écart entre le texte étranger et ses traductions». La préservation du mot d'origine contribue à maintenir la fidélité du sens du texte source et

[2]Traduit par JabreFarid

L'œuvreest sous la licence Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0 International.

à minimiser tout écart dans le processus traductif, conférant à celui-ci une puissance sémantique accrue. Il est essentiel de rappeler qu'un texte ou un ouvrage traduit est destiné à un lectorat disparate, certains étant familiers avec la culture de l'oeuvre choisie et d'autres ignorants de celle-ci. Cest pourquoi la conservation de certains mots empruntés s'avère essentielle pour la réception du message transmis par l'auteur. Lederer (1998) a soulevé la question de la disparité de la perception du texte traduit en fonction du lectorat potentiel, de la culture et de l'érudition du lecteur. Par conséquent, il serait judicieux, selon elle, que le traducteur s'emploie à transmettre la juste mesure d'éléments explicites et implicites. Cette transmission s'effectue en combinant l'explication des mots empruntés ou leur traduction, dans notre cas, avec la narration, dans le but de communiquer un message aussi fidèle que possible de l'original (ibid., 1998).

En continuant la lecture de la version en français, on constate la présence du mot original «zindîq», traduit par «athée», défini comme «un homme qui ne croit pas en Dieu» (Larousse). Cette décision s'inscrit logiquement dans le contexte de la traduction. Elle met également en évidence la profonde compréhension du traducteur à l'égard de la terminologie et du mot emprunté à caractère religieux dans cet ouvrage. Le traducteur a démontré une capacité à transmettre la pensée d'Al-Ghazāli, et a pu d'après Vajda (1960, p. 108) faire une liste aussi riche qu'excellente de la terminologie islamique d'Al-Ghazāli.

> [...] Selon eux, l'animal serait issu du sperme, et le sperme, de l'animal, indéfiniment «Ce sont des athées (zindîq)».
>
> Restés sans frein, ces «Naturalistes» se sont plongés, comme des animaux, dans la concupiscence. Ce sont aussi des athées «zindîq» puisque la foi doit être en Allah Le Très-Haut et au Dernier Jour, et que les Naturalistes [...] » (Al-Ghazāli, 2001, p. 15).[3]

Cette persistance dans l'utilisation du mot «zindîq» souligne l'intention délibérée du traducteur libanais, Jabre, de conserver certains mots arabes, ce que nous qualifions de mots empruntés, étant donné que notre étude se concentre sur ces éléments, avec une connotation islamique lors de sa traduction vers le français. En maintenant ces éléments linguistiques particuliers, la traduction permet au texte de conserver une connexion et une affinité avec la langue originale ainsi qu'avec ses nuances culturelles (Walter, 1971, p. 156). Cette forte propension à préserver les mots arabes d'Al-Ghazāli, a caractérisé le traducteur, Jabre. Elle dévoile sa capacité à transmettre au lecteur la profonde inclination sunnite de l'auteur (Vajda, 1960, p. 108).

Dans une autre traduction effectuée par L.Bercher et G.H.Bousquet, le mot «zindîq» est maintenu dans ce passage «Celui qu'elle est idolâtre, ou manichéenne **(**zindîq), ne se réclamant pas d'un Prophète ou d'un livre» (Al-Ghazāli, 1953, p. 52).

Le choix délibéré des traducteurs de conserver certains mots arabisés en cohérence avec la tendance religieuse d'Al-Ghazāli, révèle une intention manifeste de mettre en

[3]Traduit par JabreFarid

L'œuvreest sous la licence Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0 International.

évidence ces emprunts linguistiques, désormais intégrés dans un lexique arabe à connotation religieuse. Cette approche vise à faciliter la compréhension du texte source, en suivant le principe, tel que décrit par Roux-Faucard (2006), de «dupliquer la position intertextuelle du texte directeur ». En d'autres termes, il s'agit de reprendre les mots du texte directeur afin d'assurer une transmission fidèle du message. L'insertion de nouvelles notions dans une culture différente peut être facilitée par la conservation du mot emprunté, suivi de son explication (Dinh, 2010, p. 162), conformément à cette méthode.

La traduction et la connaissance du monde arabe ont joué un rôle essentiel dans la transmission des connaissances et dans la reproduction des croyances religieuses, justifiant ainsi l'intérêt particulier accordé pour la traduction de la catégorie religieuse (Jacquemond). Cet intérêt pour la traduction des ouvrages arabes classiques ou contemporains vers le français, et tout ce qui y est associé (culture, religion ...), s'explique, d'après une étude réalisée par Jacquemond[4], par la nécessité d'un lectorat qui ne peut lire en arabe, ni ne peut se procurer directement des ouvrages dans cette langue. L'emprunt non explicitement dévoilé risque de demeurer ambigu pour un lectorat non familier avec le lexique arabe, car chaque référent, conformément à l'explication de Lederer (1998), évoque une signification et une réalité spécifiques. Cette observation justifierait la décision de conserver les mots arabisés, tout en les suivant systématiquement de leur traduction ou explication subséquente.

Il est observé lors de l'analyse de la traduction du mot «salât», d'origine araméenne et dérivé du verbe «salaa'» qui signifiait s'incliner «ruku'» ou se prosterner, une évolution sémantique au fil du temps, conduisant à une signification religieuse islamique (Djawad, pp. 7-8). Initialement utilisé par les juifs sous la forme aramo-hébraïque «salouta», parfois orthographié « salout» au début de l'islam, ce mot étroitement lié à la notion de prière demeurait largement méconnu avant l'avènement du Coran (ibid., pp. 7-8). « Salawaat » renvoie à « du'â » qui désigne une invocation ou prière libre, comme le souligne l'exemple cité par Ala'cha « Fa'in dhoubiḥat salâ ghalīyouhā wa zamzamaa» (Al-Razi, 1994, pp. 151-152). Le mot « salâ », signifiant ici qu'il a prié pour elle, trouve son origine dans le vocabulaire hébraïque ou nazaréen « chrétien » (ibid., 153-154).

La présence du mot «salât» dans les annotations des traducteurs vise à distinguer cette notion de celle évoquée par Al-Ghazāli qui fait référence à «la prière libre, ou invocation, (du'â), non de la prière rituelle (salât)» (Al-Ghazāli, 1953, p. 114). Cette annotation met en lumière la volonté du traducteur de préserver l'intégrité conceptuelle du texte d'origine et de transmettre les connotations culturelles, les nuances religieuses, de certains mots empruntés, à l'exemple de «salât» qui évoque la prosternation et l'inclination envers un Dieu unique dans l'islam.

[4] Cette étude se focalise sur le top 10 des pays effectuant des traductions à partir de l'arabe, entre 1979 et 2004. Elle explore également les catégories de livres les plus traduites en France durant cette période.

L'œuvreest sous la licence Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0 International.

Disponible en ligneà https://www.asjp.cerist.dz/en/Articles/155

Cette clarification est étayée par Al-ghaghib Al-Isfahani (p. 285), qui distingue la prière libre, le «du'â», comprenant des vœux ou des souhaits adressés à Dieu en vue de leur concrétisation, de la seconde, «salât», englobant les prières coraniques, constituant l'un des cinq piliers de l'islam. Ainsi cette démarche se révèle impérative dans la mesure où la transposition directe de ces mots dans une autre langue pourrait altérer la pleine étendue de leurs significations. En effet, le mot «la prière» peut englober le rituel par lequel on s'adresse à une divinité, des formules utilisées pour s'adresser à Dieu, ou une demande immédiate ou insistante (Larousse). Et ce mot «salât » est conservé pour préserver l'intégrité conceptuelle du message de l'auteur et faciliter une compréhension approfondie de l'ouvrage original pour le lecteur francophone.

Examinons le mot «ilāh», qui renvoie à «Dieu», connait une certaine incertitude quant à son origine selon certains érudits. Certains à l'instar d'Ar-razi et Abu-Hayyan (cité par Jeffery, 1938, p. 66) estimaient qu'il est d'origine syriaque ou hébraïque alors que d'autres estimèrent qu'il n'a pas d'origine. Les Kufans[5], de leur côté, le dérivaient de «ali-lāhou», tandis que les basrans[6] le dérivaient de «al-lāhou» (ibid., 66). Dans cet exemple «Les théistes (i-lāhiyyūn) sont les derniers venus » (Al-Ghazāli, 2001, p. 72), il est intéressant de noter le maintien du mot «i-lāhiyyūn», dérivé de «ilāh » qui signifie le vénéré véritablement (almaany, Notre traduction). Pour garantir une cohérence dans sa traduction, le traducteur Jabre l'a introduit en amont par le mot «théistes», qui fait référence à la «doctrine qui affirme l'existence d'un Dieu personnel» (Larousse). Ceci montre que le mot «ilāh » a été emprunté par les Arabes tout en préservant son sens d'origine, conservant de cette façon la signification sémantique des mots dont il a tiré son origine (Baccouche, 2009, p. 21). Ce choix du mot traduit en français «théistes » vise à renvoyer la notion de croyance en un Dieu personnel, tout en maintenant le lien sémantique avec le mot «i-lāhiyyūn».

Un autre exemple de cet emprunt linguistique, le mot «dinār» a été conservé tel quel dans la traduction de Jabre, suivi d'une explication en bas de page: «pièce de monnaie». «L'œil regarde une étoile: il la voit réduite à une taille d'une pièce d'un dinār» (Al-Ghazāli, 2001, p. 64). Il s'agit d'un mot latin «denarium», ancienne monnaie romaine (Al-Anisi, 1932, p. 30). Les musulmans le connaissaient comme ayant une origine persane (Jeffery, 1938, p. 133). Il convient de noter que le traducteur a opté pour la préservation du mot, probablement dans le dessein de souligner l'unité de mesure qu'Al-Ghazāli a utilisée pour appuyer son exemple illustrant la fragilité des données (Al-Ghazāli, 2001, p. 64). Cependant cette analyse qui se réfère aux annotations placées en fin de page de Jabre, demeure sujette à questionnement, car sa signification a évolué depuis l'époque de sa rédaction pour désigner la pièce en or à l'époque omeyyade (Antiquité) pour, ensuite, désigner la monnaie actuelle de certains pays.

[5] Référence aux habitants de Kufa en Irak.
[6] Référence aux habitants de Bassora en Irak.

L'œuvreest sous la licence Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0 International.

Disponible en ligneà https://www.asjp.cerist.dz/en/Articles/155

4. Conclusion

L'emprunt des mots a toujours constitué un moyen efficace d'assurer la diffusion d'informations, de pallier un manque linguistique, ou de répondre aux conséquences des échanges culturels et de la cohabitation sociale. A l'instar des autres langues, l'arabe a incorporé certains mots empruntés, arabisant certains pour conserver leurs significations ou les adapter en fonction de leur évolution sémantique. Ces mots empruntés et arabisés sont désormais intégrés dans le lexique arabe, et sont pour certains d'entre eux importants, notamment dans le domaine religieux, au point d'être préservés par les traducteurs dans les versions traduites en français.

Une illustration de cette pratique est observée dans certaines traductions des œuvres d'Al-Ghazāli vers le français. Il est remarquable que certains mots arabes, présents dans le texte source, sont maintenus dans leur forme originale lors de la traduction. Cette préservation linguistique renforce le caractère contextuel, qu'il soit religieux, culturel ou social, de la version traduite. Cette inclination peut être attribuée à la cohabitation historique entre les Français et les Arabes, ainsi qu'à la nécessité de transmettre des messages culturels, religieux ou autres, qui ne pourraient être pleinement exprimés sans la conservation de ces mots arabes.

L'incorporation de mots empruntés directement à l'arabe dans la version traduite s'explique par la volonté de maintenir une connexion étroite avec le texte original. En préservant ces éléments linguistiques spécifiques, les traducteurs visent à faciliter la compréhension du message transmis par l'auteur et à permettre une interprétation plus approfondie du contexte religieux sous-jacent. Le choix délibéré de conserver ces mots dans leur authenticité contribue ainsi à renvoyer la portée sémantique du texte vers le public récepteur de la traduction, favorisant une réception plus précise et nuancée de l'œuvre d'Al-Ghazāli.

En résumé, l'adoption de termes étrangers et leur intégration dans la langue arabe jouent un rôle crucial dans la transmission fidèle et riche en contexte des idées religieuses et culturelles. Ces emprunts linguistiques s'insèrent efficacement dans le lexique arabe, et nombreux parmi eux, comme observé précédemment, possèdent une portée significative. Ils enrichissent ainsi la langue arabe en diversifiant son vocabulaire, ce qui renforce la capacité des écrits à transmettre expressivement leurs messages. Cette caractéristique reste essentielle même dans les traductions les plus précises et les plus fidèles, surtout pour les termes dotés d'une profonde charge sémantique, assurant ainsi une transmission lexicale optimale pour les lecteurs non arabophones.

L'œuvreest sous la licence Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0 International.

Disponible en ligneà https://www.asjp.cerist.dz/en/Articles/155

Réferences

[1] Adi Shir, A.-S. (1987-1988). *Al-Alfaz Al-Farsiya Al-Mo'rabah.* Dar Al-Arab L'Ilbustani.

[2] Al-Anisi, T. (1932). *Tafsīr al-Alfāẓ al-Dakhīlah fī al-Lughah al-ʻArabīyah maʻ dhikr Asliha bi-ḥurūfihi* (éd. 2). Maktabat al-Arab.

[3] Albero, B. (2010). La formation en tant que dispositif : du terme au concept. (U. R. 2, Éd.) *Hal, Open edition* , pp. 47-95.

[4] Al-Ghazāli. (2001). *AL-MUNQID MIN ADDALÂL (ERREUR ET DÉLIVRANCE).* (F. Jabre, Trad.) Hakîkat Kitâbevi.

[5] Al-Ghazāli. (1953). *Les Bons Usages en Matière de Mariage.* (H. Bousquet, & L. Bercher, Trads.) Maisonneuve. *almaany.* (s.d.). https://www. almaany.com/ ar/ dict/ arar/

[6] Al-Raghib Al-Isfahani, H. (s.d.). Al-Mufradat fi Gharib al-Quran.

[7] Al-Razi, A. (1994). *Kitāb al-Zīnah fī al-Kalimāt al-Islāmiyyah al-ʻArabīyah.* (1, Éd.) Sanaa: Markaz al-Dirāsāt wal-Buḥūth al-Yamanī.

[8] Antiquité, B. A. (s.d.). Dinar omeyyade en or frappé en 106 de l'Hégire (724 apr. J.-C.).

[9] Baccouche, T. (2009). Dynamique de la langue arabe. *Synergies Tunisie* (1), pp. 17-24.

[10] Bāshā, I. K. (1991). *Risalat fi Tahqiq Ta'rib al-Kalimah al-A'jamiyah.* (ط1, Éd.) Limasol - Chypre: Al-Jifan wa al-Jabi lil-ṭibāʿah wa al-nashr.

[11] *BNF.Data*. (s.d.). Consulté le 12 10, 2023, sur https://data.bnf.fr/ fr/ 118 91339/leon_bercher/

[12] Calberg-Challot, M., Roche, C., & Damas, L. (2010). Définition du terme vs définition du concept :pour une diversité langagière et une conceptualisation commune. *Passeurs De Mots Passeurs d'espoir* . France.

[13] Cassin, B. (2009). Les intraduisbles et leurs traductions. *Transeuropeennes* .

[14] Costa, R. (2005, 09 8-90 et 10). Terme, Texte et Contexte. *Actes des septièmes Journées scientifiques du réseau de chercheurs Lexicologie Terminologie Traduction* . Bruxelles, Belgique: Editions des archives contemporaines.

[15] *Dictionnaire des Orientalistes de langue française*. (s.d.). http://dictionnaire desorientalistes.ehess.fr/document.php?id=122

[16] Dinh, H. V. (2010). La théorie du sens et la traduction des facteurs culturels. *Synergies Pays riverains du Mékong* (1), pp. 141-171.

[17] Djawad, A. *Tā'rīkh al-Ṣalāh fī al-Islām.* Maktba'at Diaa.

[18] Elmgrab, R. A. (2016, 04). The Creation of Terminology in Arabic. *American International Journal of Contemporary Research , 6* (2), pp. 75-85.

[19] Guilbert, L. (1973, 02). La Spécifité du Terme Scientifique et Technique. *(17)* , 5-17.

[20] Hamzé, H. (2020). Traduction et néologie dans le dictionnaire bilingue français-arabe. *Les Pratiques Langagières, 11* (2), pp. 01-28.

[21] Ibn Manẓūr, J. a.-D. (s.d.). *Lisān al-ʿArab.* Récupéré sur http://shiaonlinelibrary.

L'œuvreest sous la licence Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0 International.

[22] Jacquemond, R. *Chapitre 13. Les flux de traduction entre le français et l'arabe depuis les années 1980 : un reflet des relations culturelles.* CNRS Éditions.
[23] Jeffery, A. (1938). *The Foreign Vocabulary Of The Quran.*Oriental Institute Baroda.
[24] *Larousse* . (s.d.). https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/th%C3%A9iste
[25] Lederer, M. (2004). Quelques considérations théoriques sur les limites de la traduction du culturel. *Forum, 2* (2), pp. 73-94.
[26] Lederer, M. (1998). Traduire le culturel : la problématique de l'explicitation. *Palimpsestes, 1*, pp. 161-171.
[27] Le Robert. (s.d.). *Le Robert.* surhttps://dictionnaire.lerobert.com/definition/negateur.
[28] L'Homme, M.-C. (2005, 12). Sur la notion de « terme ». (Meta, Éd.) *Meta , 50* (4), pp. 1112–1132.
[29] Melnikienė, D. (2014). L'emprunt dans le dictionnaire : invité de marque ou ennemi juré ? *Éla. Études de linguistique appliquée, 4* (176), pp. 441 -451.
[30] Moatassime, A. (1996). Islam, arabisation et francophonie. Une interface possible à l'interrogation.
[31] Ntui Egbe, R., & Akpan, I.-M. J. (2016). The Role of Borrowed Words in Language Development: the Case of Ejagham and English. *Language Studies, 14* (1), pp. 45-58.
[32] Poplack, S., & Sankoff, D. (1984). Le trajet linguistique et social des emprunts. *Revue québécoise de linguistique, 14* (1).
[33] Roux-Faucard, G. (2006, 03). Intertextualité et traduction. *Meta, 51* (1), pp. 98-118.
[34] Sayyed Mohamad, M., & Khrisat, A. A. (2014). Language's Borrowings: The Role of the Borrowed and Arabized Words in Enriching Arabic Language. *American Journal of Humanities and Social Sciences, 1.2* (2), pp. 133-142.
[35] Soumaré, I. (1998). Analyse morpho-sémantique des emprunts en fulfulde. *Cahiers de l'ILSL* (11), pp. 373-390 .
[36] Stitou, R. (2012). L'intraduisible et la parole d'une langue à l'autre. *Cliniques méditerranéennes, 2* (90), pp. 129-138.
[37] Vajda, G. (1960). L'arabisation du terme transmission empruntée.La notion de certitude selon Ghazali dans ses origines psychologiques et historiques. *revue de l'Histoire des religions* (1), pp. 108-109.
[38] Venuti, L., & Boisseau, M. (2006). Traduction, intertextualité, interprétation. *Palimpsestes* , pp. 17-42.
[39] Wafi, A. A. (2004). Fiqh al-Lughah (3rd ed.). Nahḍat Miṣr lil-Ṭibāʿah wal-Nashr.
[40] Walter, B. (1971). La tâche du traducteur. *po-et-sie*.

L'œuvreest sous la licence Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0 International.

Disponible en ligneà https://www.asjp.cerist.dz/en/Articles/155

Remerciements
Je tiens à exprimer ma gratitude envers les reviewers pour leur travail minutieux et leurs remarques précieuses. Je remercie également toutes les personnes qui, par leurs encouragements, ont contribué de près ou de loin à la publication de cet article.

Notices bio-bibliographiques
Passionnée par l'énigme de la traduction des termes, je suis constamment en quête des secrets qui les entourent et qui influencent leur transformation d'une langue à une autre. Mon voyage académique m'a menée à décrocher un doctorat en traductologie à l'Université Alger 2, Abu-AlkacemSaâdallah en 2023, portant sur la traduction des termes polysémiques dans les textes politiques.
Je suis, depuis mai 2022, enseignante à l'École Supérieure de Gestion et d'Économie Supérieure, où je transmets mon enthousiasme pour la traduction des termes et explore les diverses influences qui sculptent leur parcours entre les langues**.**
Mon parcours académique m'a permis d'explorer les mystères de la traduction des termes. Je suis toujours curieuse de comprendre les nombreux facteurs qui influencent leur passage d'une langue à une autre, créant ainsi des ponts entre les cultures et les connaissances**.**

Déclaration de conflits d'intérêt
L'auteur n'a déclaré aucun conflit d'intérêt en ce qui concerne la recherche, la paternité et/ou la publication de l'article.

L'œuvreest sous la licence Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0 International.